



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/042

**OBJET : BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU SITE »
2018 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 36

Quorum : 23

Date de convocation : 25 mars 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 25 mars 2019

**Le 2 avril de l'année deux mille dix-neuf à
18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	A		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M. TAMARELLE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme CHENNA
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	E	Mme BURTIN DAUZAN	FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	A		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme TALABOT, secrétaire de séance

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/042

**OBJET : BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU SITE »
2018 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable en concordance avec les résultats comptables de la collectivité,

Vu la délibération n° 2018-49 du 10 avril 2018 relative au vote du Budget Primitif dudit budget annexe,

Considérant l'avis favorable du bureau,

Monsieur le Président ayant quitté la salle, Monsieur FATH, désigné à l'unanimité, demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2018 du budget annexe « extension du site » comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	216 326,78 €	1 506 798,46 €
Investissement	387 965,43 €	391 449,11 €
Total	604 292,21 €	1 898 247,57 €

Fait à Martillac, le 2 avril 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement